

N° 2023-012

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AUX GRADES**  
**D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (catégorie C)**  
**ET**  
**D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE (catégorie B)**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu l'arrêté n° 2021-031 du 29 mars 2021 portant ouverture du concours d'accès au grade d'auxiliaire de soins territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'arrêté n° 2021-066 du 17 décembre 2021 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe comportant les lauréats des sessions 2017 et 2021 du concours d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Considérant qu'il convient de radier les lauréats, de la session 2017 du concours, qui bénéficiaient, jusqu'au 11 février 2023, d'une prolongation d'inscription au titre des ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 et n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire et qui ne bénéficient pas d'une période de prolongation supplémentaire ;

Considérant les nominations stagiaires, intervenues depuis le 17 décembre 2021, de lauréats qu'il convient de radier de la liste ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

**ARRETE :****Article 1 : Accès au grade d'aide-soignant (catégorie B) : inscription et validité**

Conformément à l'article 26 du décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux, les lauréats du concours d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité aide-soignant, dont la nomination n'a pas été prononcée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux (catégorie C) peuvent être nommés en qualité de stagiaires au grade d'aide-soignant de classe normale (catégorie B).

Ainsi, à compter du 12 février 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade d'aide-soignant de classe normale est fixée comme ci-dessous. Elle comporte **66 lauréats** du concours organisé dans la spécialité aide-soignant et sa limite de validité est fixée au **31 décembre 2023**.

NOM	PRENOM
ALLUSSE	Marie
ANDRE	Samira
ARAMINI	Audrey
BAUDRY	Valérie
BEAUFILS	Céline
BERNARD	Angéline
BIDILOU	Nadège
BIGOT	Magalie
BITEAU	Manon
BONNOT	Florence
BOUHIER	Emmanuelle
BRUNET CRAIPEAU	Emilie
BUFFARD	Sarah
CHAILLOU	Camille
CHARRIER	Alicia
CHAUVET	Marie
CHAUVET	Pauline
CHEVALLIER	Lory
CLOUTIER	Sophie
COUTAND	Anaïs
DA SILVA RENDY	Monia
DAUFFY	Melissa
DEGORCE	Sabine
DUVETTE	Melissa
FACINA	Patricia
FORTIN	Maëlle
FOUQUET	Karine

NOM	PRENOM
FOURNIER	Coline
GARNIER	Marie
GAUVRIT	Marion
GILBERT	Anaïs
GIRAUD	Céline
GOYER	Marion
GUERIN	Tiffany
HERMOUET	Bastien
HOBL-CRASTE	Ingrid
JOFFRION	Floriane
JOLIVET	Elodie
KOUAME	Aboabla
LAINÉ	Ilona
LAURENDEAU	Marine
LE JONCOUR	Léonie
LEFEVRE	Perrine
LEMEE	Cassandra
M'MADI	Nasmati
MACE	Magali
MACHICHI	Ludivine
MADI	Mariame
MARTINEAU	Charline
MICHAUD	Elsa
MOONISAMY	Linda
MORIN	Anaïs
NAUDIN	Emmanuelle
NGODI	Huguette
PASCOAL	Karine
RONCIN	Véronique
ROULLAND	Emma
ROUX	Sylvanie
ROUX	Rosine
SIMON-SAINTONGEY	Brigitte
SOL	Camille
SUPTILLE	Chloé
THIBAUD	Amandine
TOURNEUX	Fabienne
VANHEE	Agnès
VERONNEAU	Katia

**Article 2 : Accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) : inscription et validité**

A compter du 12 février 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixée comme ci-dessous et sa limite de validité est fixée au **31 décembre 2023**. Elle comporte **11 lauréats** du concours organisé dans la spécialité aide-médico-psychologique.

NOM	PRENOM
BABIN	Alicia
BARREAU	Nadine
BOUTIN	Caroline
BRAS	Aline
CASSOU	Gaulle
CHABOT	Romain
GILLET	Olivia
HOUSSEAU	Candy
LAMOTTE	Louise
POTIER	Noémie
RAGEOT	Carine

**Article 3 : Recrutement**

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude.

**Article 4 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 : Exécution**

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

Signé électroniquement par : Eric  
Hervouet  
Date de signature : 29/03/2023  
Qualité : Président du CDG 85

**Eric HERVOUET**